



52180

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
LIMITÉE
E/CN.14/CAP.4/12
30 octobre 1972
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Conférence des planificateurs africains
Quatrième session
Addis-Abéba, 4-13 octobre 1972

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUES
POUR LES ANNEES 1974-76, AVEC PROJECTIONS JUSQU'A 1979

A. QUESTIONS GENERALES ET TECHNIQUES INTERESSANT LE DEVELOPPEMENT

1A:1 Tendances, conditions et possibilités de développement

Autorisation:

Mandat et rapports sur la première et la dixième sessions de la Commission.

But du projet:

Présenter une analyse et une revue de l'évolution et des tendances économiques et un compte rendu annuel des progrès réalisés au cours de la deuxième Décennie du développement, dans le cadre de l'application des stratégies internationale et régionale du développement.

Catégorie A

Travaux:

- a) Assistance aux pays et territoires de la région (1974-1979):
 - i) Fournir des services consultatifs et envoyer des missions aux Etats membres, sur leur demande, pour des études économiques;
 - ii) Offrir une assistance aux universités, aux instituts de recherche économique et sociale et aux organismes nationaux chargés de procéder à des études économiques, et assurer la liaison avec eux;
 - iii) Offrir des avis et une assistance pour la formation de personnel et l'élaboration d'un programme régulier en vue de l'établissement d'études économiques.
- b) Etudes:

Examen et évaluation des objectifs et des politiques de développement dans le cadre de la deuxième Décennie du développement.
- c) Rassemblement et diffusion de renseignement:

- o) Rassemblement et diffusion de renseignements:
- 1) Bulletin économique pour l'Afrique
 - 2) Informations sur la planification
 - 3) Manuel de planification pour l'Afrique (1979) - les études iv), vi) et vii) seront incorporés au Manuel
- d) Conférences, réunions ordinaires, séminaires, groupes d'experts (1974-1979);
- i) Stage de formation aux méthodes d'analyse des coûts et des avantages des projets (1979);
 - ii) Conférence des planificateurs africains (1974, 1976 et 1978);
 - iii) Stage de formation aux techniques de planification (1977-1979).

Programmes apparentés:

Collaboration étroite avec les institutions spécialisées, le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement du Siège, l'Institut africain de développement économique et de planification, la Conférence des planificateurs africains, toutes les divisions et sections du secrétariat. Examen de l'évolution et des tendances économiques récentes, Informations sur la planification, Bulletin économique pour l'Afrique.

1A:3 Perspectives de développement et problèmes particuliers des pays africains les moins avancés et mesures à prendre pour favoriser leur développement (1974-1979).

Autorisation:

Résolutions 2564(XXIV) et 2803(XXVI) de l'Assemblée générale, 24(II) de la CNUCED, rapport de la Commission sur sa dixième session et résolutions 210(IX), 218(X), 222(X) et 232(X) de la Commission.

But du projet:

Etudier et analyser les moyens d'aider les pays d'Afrique les moins avancés à surmonter les obstacles qui s'opposent à leur développement et à relever ainsi leurs taux de croissance.

Catégorie A

Travaux:

- a) Assistance aux pays et territoires de la région (1974-1979):

i) Organiser des missions pour définir les problèmes particuliers des pays africains les moins avancés et fournir des services consultatifs;

ii) Présenter des propositions et des recommandations sur les mesures permettant de surmonter les obstacles spécifiques au développement socio-économique de ces pays.

b) Etudes:

Etudes sur les caractéristiques socio-économiques des pays africains les moins avancés; sur leurs besoins particuliers et recommandations sur les mesures propres à améliorer leurs possibilités de développement (1974-1979)

Programmes apparentés:

Collaboration avec la CNUCED, le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement du Siège, l'OUA, les groupements multinationaux africains, les institutions spécialisées et toutes les divisions du secrétariat de la CEA.